

Brochure sur la protection des données

Mesdames et messieurs,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la protection des données conformément aux art. 13, 14 et 21 DS-GMO. Nous vous demandons de mettre ces informations à la disposition des personnes dont les données ont été collectées dans le cadre de notre relation d'affaires. En règle générale, il s'agit des employés de leur entreprise autorisés à exercer l'activité, des représentants légaux de l'entreprise et des ayants droit économiques/partenaires.

Merci par avance.

Bien cordialement


Bernd Hoffmann
Uli Schwab

RSB Retail + Service Bank GmbH

Informations relatives à la protection des données

Vos droits et l'utilisation que nous faisons de vos données

– Informations d'après les articles 13, 14 et 21 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) –

Chère cliente,
cher client,

Nous tenons à vous informer ci-après du traitement que nous faisons de vos données à caractère personnel ainsi que des droits dont vous disposez en vertu de la réglementation sur la protection des données.

Les données exactes que nous traitons et l'utilisation que nous en faisons sont essentiellement fonction des services demandés ou convenus.

1 Qui est responsable du traitement des données et à qui puis-je m'adresser ?

L'organisme responsable est :

RSB Retail+Service Bank GmbH
Bahnhofstr. 82
70806 Kornwestheim
Postfach 18 10
70799 Kornwestheim
Tél. : 07154/206-9
Fax : 07154/206-7009
E-mail : info@rsb-bank.de

Notre délégué interne à la protection des données est disponible aux coordonnées suivantes :

RSB Retail+Service Bank GmbH
Datenschutzbeauftragter
Bahnhofstr. 82
70806 Kornwestheim
Tél. : 07154/206-9
Fax : 07154/206-7009
E-mail : datenschutz@rsb-bank.de

2 Quelles sources et données utilisons-nous ?

Nous traitons les données à caractère personnel que vous nous communiquez dans le cadre de notre relation d'affaires. Par ailleurs, nous traitons les données à caractère personnel nécessaires à la prestation de notre service, qui nous ont été légitimement communiquées (p. ex. pour l'exécution d'ordres ou de contrats ou sur la base d'un consentement que vous nous avez accordé) par d'autres entreprises du groupe Genossenschaftliche FinanzGruppe Volksbanken Raiffeisenbanken ou d'autres tiers (p. ex. SCHUFA). De surcroît, nous traitons les données à caractère personnel que nous avons collectées légitimement depuis des sources publiquement accessibles (p. ex. liste de débiteurs, cadastres, registre du commerce, registre des associations, presse, médias) et que nous sommes autorisés à traiter.

Les données à caractère personnel concernées sont les informations personnelles (nom, adresse et autres coordonnées, date et lieu de naissance, nationalité), les données de légitimation (p. ex. données d'identité) et les données d'authentification (p. ex. spécimen de signature). En outre, il peut s'agir d'informations sur les ordres (p. ex. ordre de paiement, ordre de bourse), de données obtenues dans le cadre de l'exécution de nos obligations contractuelles (p. ex. montants des transactions financières, plafond de crédit, informations sur les produits [p. ex. opérations d'apport, de crédit et de dépôt]), d'informations sur votre situation financière (p. ex. solvabilité, scores de crédit / notation, origine des actifs), d'informations publicitaires et commerciales (y compris les scores d'impact publicitaire), de données de documentation (p. ex. procès-verbal de réunion), de données figurant dans des registres, de données sur votre utilisation des télémedias que nous proposons (p. ex. la date et l'heure de consultation de nos pages Web, applications ou newsletters, les pages de notre site consultées ou les saisies), ainsi que d'autres données comparables aux catégories citées.



3 Dans quel but traitons-nous vos données (finalité du traitement) et sur quelle base juridique ?

Nous traitons des données à caractère personnel dans le respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE ainsi que de la loi allemande sur la protection des données (« Bundesdatenschutzgesetz [BDSG] ») :

3.1 En vue de l'accomplissement de nos obligations contractuelles (article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD)

Le traitement de données à caractère personnel (article 4, point 2) du RGPD) est exécuté aux fins de la prestation directe et à titre intermédiaire d'opérations bancaires, de services financiers ainsi que d'opérations d'assurance et d'opérations immobilières, en particulier en vue de l'exécution de nos contrats ou mesures précontractuelles convenus avec vous, et à la réalisation de vos ordres ainsi que de toutes les activités requises dans le cadre de l'exploitation et de l'administration d'un établissement de crédit et financier.

Les finalités du traitement des données sont essentiellement fonction du produit (p. ex. compte, crédit, épargne logement, titres, apports, services intermédiaires, banque en ligne) et peuvent comprendre, entre autres, l'analyse de vos besoins, le conseil, l'administration et la gestion des actifs ainsi que l'exécution de transactions.

Vous trouverez plus de détails concernant la finalité du traitement des données dans les documents contractuels et dans les Conditions générales.



3.2 Dans le cadre de la pesée des intérêts (article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD)

S'il y a lieu, nous traitons vos données au-delà de l'exécution à proprement dit du contrat en vue de préserver nos intérêts légitimes ou ceux de tiers, comme dans les cas suivants :

- Consultation des services de renseignement (p. ex. SCHUFA) et échange de données avec eux en vue de déterminer les risques de crédit et/ou de défaut ainsi que les besoins en cas de compte protégé contre les saisies ou de compte de base ;
- Contrôle et optimisation des procédures d'analyse des besoins et de l'approche directe du client ;
- Publicité ou étude de marché et sondage d'opinion, dès lors que vous n'avez pas refusé l'utilisation de vos données ;
- Exercice de droits juridiques et défense en cas de litiges judiciaires ;
- Garantie de la sécurité informatique et du fonctionnement du système informatique de la banque ;
- prévention et clarification des délits ;
- Les vidéosurveillances ont pour but de rassembler des preuves en cas de délits ou d'apporter la preuve des retraits et versements, p. ex., aux distributeurs automatiques. Elles sont donc utilisées afin de protéger les clients et le personnel ainsi que d'exercer le droit de disposer des locaux ;
- Mesures de sécurité du bâtiment et des équipements (p. ex. contrôles d'accès) ;
- Mesures visant à garantir l'exercice du droit de disposer des locaux ;
- Mesures de gestion des affaires et de développement des services et produits.

3.3 Sur la base de votre consentement (article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD)

Dans la mesure où vous avez consenti au traitement de données à caractère personnel à des fins précises (p. ex. transfert de données au sein de l'association / du groupe, analyse des données relatives aux transactions financières à des fins de marketing), la licéité de ce traitement est fondée sur votre consentement. Le consentement peut être retiré à tout moment. Ceci s'applique également au retrait des déclarations de consentement (par exemple, la clause SCHUFA) qui nous ont été accordées avant l'entrée en vigueur du RGPD, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018.

Nous vous informons que le retrait a seulement un effet prospectif. Les traitements effectués avant le retrait ne sont pas concernés.

3.4 En vertu des dispositions légales (article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD) ou dans l'intérêt public (article 6, paragraphe 1, point e) du RGPD)

Par ailleurs, nous sommes, à titre de banque, soumis à diverses obligations juridiques, autrement dit à des exigences légales (p. ex. loi bancaire, loi sur le blanchiment d'argent, loi boursière, lois fiscales) ainsi qu'à des règles relevant du droit de la surveillance bancaire (p. ex. de la Banque centrale européenne, de l'Autorité bancaire européenne, de la Deutsche Bundesbank et du « *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* » [Autorité fédérale de supervision financière]). Les finalités du traitement consistent notamment en l'examen de la solvabilité, le contrôle de l'identité et de l'âge, la prévention des fraudes et du blanchiment d'argent, l'accomplissement des obligations de contrôle et de notification relevant du droit fiscal ainsi que l'évaluation et la gestion des risques.

4 Qui reçoit mes données ?

Les services au sein de la banque ayant accès à vos données sont ceux qui en ont besoin afin de remplir nos obligations contractuelles et légales. Par ailleurs, les sous-traitants que nous recrutons (article 28 du RGPD) peuvent obtenir des données aux fins susnommées. Il s'agit d'entreprises fournissant des services de crédit, informatiques, logistiques, d'impression, de télécommunication, de recouvrement, de conseil et de consulting ainsi que de distribution et de marketing.

S'agissant du transfert de données à des destinataires situés en dehors de la banque, il convient tout d'abord de noter que nous sommes, en vertu des Conditions générales convenues entre vous et notre banque, tenus au secret sur tous les faits et évaluations relatifs à nos clients dont nous prenons connaissance (secret bancaire). Nous sommes autorisés à transmettre des informations vous concernant seulement dès lors que la loi le permet, vous y avez consenti ou nous sommes habilités à accorder des renseignements bancaires. Dans ces conditions, les destinataires des données à caractère personnel peuvent être :

- Des organismes et établissements publics (p. ex. Deutsche Bundesbank, « *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* » [Autorité fédérale de supervision financière], Autorité bancaire européenne, Banque centrale européenne, autorités financières) en cas d'obligation imposée par la loi ou par l'autorité publique.
- D'autres établissements de crédit et établissements financiers ou institutions comparables à qui nous transférons des données à caractère personnel en vue de l'exécution de notre relation d'affaires avec vous (selon le contrat : p. ex. entreprises du groupe Genossenschaftliche FinanzGruppe Volksbanken Raiffeisenbanken, banques correspondantes, banques dépositaires, bourses, services de renseignement).

Les autres organismes pouvant recevoir des données sont ceux pour lesquels vous avez consenti au transfert de vos données et/ou pour lesquels vous nous avez libéré du secret bancaire dans un accord ou une déclaration de consentement.

5 Pendant combien de temps mes données sont-elles stockées ?

Si nécessaire, nous traitons et enregistrons vos données à caractère personnel pendant toute la durée de notre relation d'affaires, incluant aussi l'établissement et l'exécution d'un contrat par exemple. Nous vous informons que notre relation d'affaires fait l'objet d'un contrat à exécution successive sur plusieurs années.

Par ailleurs, nous sommes tenus de remplir diverses obligations de conservation et de documentation visées, entre autre, dans le code de commerce allemand (« *Handelsgesetzbuch [HGB]* »), le code fiscal allemand (« *Abgabenordnung [AO]* »), la loi bancaire allemande (« *Kreditwesengesetz [KWG]* »), la loi allemande sur le blanchiment d'argent (« *Geldwäschegesetz [GwG]* ») et la loi boursière allemande (« *Wertpapierhandelsgesetz [WpHG]* »). Les délais de conservation et de documentation définis vont de deux à dix ans.

Enfin, la durée de stockage dépend également des délais de prescription légaux qui s'élevaient généralement à trois ans, par exemple dans les paragraphes 195 et suivants du code civil allemand (« *Bürgerliches Gesetzbuch [BGB]* ») et peut atteindre un maximum de trente ans dans certains cas.

6 Les données sont-elles transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale ?

Les données ne sont transférées vers un pays tiers (pays en dehors de l'Espace économique européen [EEE]) que si ce transfert est indispensable pour l'exécution de vos ordres (p. ex. ordres de paiement et de bourse), est prévu par la loi ou si vous nous en avez donné l'autorisation. Dès lors que la loi le prévoit, nous vous fournirons des informations détaillées séparément.

7 Quels sont les droits de protection des données dont je dispose ?

Toute personne concernée a un droit d'accès en vertu de l'article 15 du RGPD, de **rectification** en vertu de l'article 16 du RGPD, d'**effacement** en vertu de l'article 17 du RGPD, à la **limitation du traitement** en vertu de l'article 18 du RGPD, ainsi qu'un droit à la **portabilité des données** selon l'article 20 du RGPD. Le droit d'accès et le droit d'effacement sont soumis aux limitations visées aux paragraphes 34 et 35 de la loi allemande sur la protection des données (BDSG). Par ailleurs, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD en relation avec le paragraphe 19 de la BDSG).

8 Existe-t-il une obligation de fournir des données ?

Dans le cadre de notre relation d'affaires, vous êtes seulement dans l'obligation de nous fournir les données à caractère personnel nécessaires pour établir, exécuter et mettre fin à une relation d'affaires ou que nous sommes tenus de collecter en vertu de la loi. En l'absence de ces données, nous sommes généralement contraints de refuser la conclusion d'un contrat ou l'exécution d'un ordre, ou nous ne sommes plus en mesure d'exécuter un contrat existant et, le cas échéant, nous sommes contraints d'y mettre fin.

En particulier, nous sommes tenus, en vertu des dispositions relevant de la législation sur le blanchiment d'argent, de vous identifier avant l'établissement d'une relation d'affaires, par exemple au moyen de votre pièce d'identité, et de collecter votre nom, votre lieu de naissance, votre date de naissance, votre nationalité ainsi que votre adresse. Pour que nous puissions honorer cette obligation légale, vous devez, en vertu de la loi allemande sur le blanchiment d'argent (« *Geldwäschegesetz* »), nous fournir les informations et documents requis ainsi que nous signaler sans délai tout changement survenant pendant la durée de la relation d'affaires. À défaut de nous fournir les informations et documents requis, nous ne pourrions pas établir la relation d'affaires que vous sollicitez.

9 Dans quelle mesure des décisions individuelles automatisées sont-elles prises ?

En vue de l'établissement de l'exécution d'une relation d'affaires, nous n'avons généralement pas recours à la décision individuelle automatisée visée à l'article 22 du RGPD. Dès lors que nous utilisons cette méthode dans le cas d'espèce, nous vous en informons séparément, si la loi le prévoit.

10 Dans quelle mesure mes données sont-elles utilisées pour dresser un profil (scoring) ?

Nous traitons vos données en partie de manière automatisée dans le but d'évaluer certains aspects personnels (profilage). Nous avons recours au profilage dans les cas suivants par exemple :

- En vertu de certaines lois et réglementations, nous sommes tenus de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les délits d'aggravation frauduleuse de l'insolvabilité. Nous procédons également à des analyses de données (p. ex. dans le cadre des transactions financières). Ces mesures ont aussi pour but de vous protéger.
- Afin de pouvoir vous informer et vous conseiller précisément au sujet de nos produits, nous utilisons des instruments d'analyse qui nous permettent d'assurer une communication et publicité adaptées à vos besoins, incluant aussi des études de marché et sondages d'opinion.
- Nous avons recours au scoring dans le cadre de l'examen de votre solvabilité. Il s'agit de déterminer la probabilité qu'un client honore ses obligations de paiements conformément au contrat. Ce calcul peut se baser, par exemple, sur le revenu, les dépenses, les dettes actuelles, la profession, l'employeur, la durée d'emploi, les expériences acquises dans le cadre de la relation d'affaires actuelle, le remboursement en bonne et due forme de crédits antérieurs ainsi que les informations données par des services de renseignement. Le scoring repose sur une méthode éprouvée et reconnue par des statistiques mathématiques. Les cotes de crédit obtenues nous aident à prendre une décision en rapport avec l'octroi de produits et sont intégrées à la gestion courante des risques.

Avis relatif à votre droit d'opposition

en vertu de l'article 21 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

1. Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des motifs tenant à votre situation particulière, au traitement des données à caractère personnel vous concernant fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) du RGPD (traitement des données dans un intérêt public) et sur l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD (traitement des données fondé sur un équilibre des intérêts), y compris un profilage fondé sur ces dispositions visées à l'article 4, point 4) du RGPD que nous utilisons en vue de l'examen de votre solvabilité ou à des fins publicitaires.

En cas d'opposition de votre part, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous ne démontrions qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

2. Dans les cas d'espèce, nous traitons vos données à caractère personnel à des fins de prospection. Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel vous concernant à de telles fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

Si vous vous opposez au traitement à des fins de prospection, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel à ces fins.

L'opposition n'est soumise à aucune forme particulière et doit être envoyée de préférence aux coordonnées ci-après :

RSB Retail+Service Bank GmbH
Bahnhofstr. 82
70806 Kornwestheim
Postfach 18 10
70799 Kornwestheim
Tél. : 07154/206-9
Fax : 07154/206-7009
E-mail : widerspruch@rsb-bank.de